

LES FRANÇAIS DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN

La population légale française millésimée 2008 entrant en vigueur au 1er janvier 2011¹ compte environ 65 millions d'habitants (63 134 866 en France métropolitaine et 1 826 993 dans les départements d'outre-mer, non compris la population des collectivités d'outre-mer s'élevant à 311 184 habitants). La France est un pays faiblement peuplé, la densité moyenne (114 hab./km²) étant faible comparativement à celle de la plupart de ses voisins européens (Espagne exceptée) mais correspondant toutefois à la densité moyenne des 27 pays de l'Union européenne. Cette population est en outre une des plus inégalement répartie d'Europe.

I – La répartition de la population sur le territoire national

1 – Une population inégalement répartie

La carte des densités montre de grands contrastes de peuplement. Les zones de forte densité correspondent :

- à la région parisienne (Paris et l'Île-de-France) ;
- aux frontières du Nord et de l'Est (Nord-Pas-de-Calais et Alsace), régions en fait intégrées à la mégalopole européenne ;
- les vallées fluviales ;
- les littoraux (à l'exception du littoral landais).

L'intérieur de la France est sous-peuplé. Les zones de faible densité correspondent :

- à un grand « S » inversé qui prend la France en écharpe des Landes jusqu'aux Ardennes, par le Massif central et l'Est du Bassin parisien ; c'est « la France du vide » ou « la diagonale du vide », laquelle s'intègre à la « diagonale continentale sous-peuplée » de l'Europe ;
- aux zones de haute montagne (Alpes, Jura, Pyrénées, Corse).

Ainsi, exception faite de l'Île-de-France (957 hab./km²), du Nord-Pas-de-Calais (326) et de l'Alsace (219), aucune région française n'a des densités comparables à celles des régions des pays voisins (sauf l'Espagne) ; seules ces trois régions connaissent une répartition homogène de la population sur leur territoire. Ailleurs, les contrastes de peuplement sont très accusés à l'intérieur de l'espace régional (Lorraine, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur...). Enfin, ce sont en fait les zones rurales à l'écart des métropoles, au réseau urbain trop lâche, aux petites villes sans dynamisme, qui sont les zones de faible densité.

Les $\frac{3}{4}$ de la population française sont ainsi concentrés sur moins de 20% du territoire.

Traditionnellement, la population française se répartit inégalement de part et d'autre d'un axe Le Havre-Marseille :

- plus de la moitié (60 %) des Français vivent au nord-est de cet axe ; c'est la France peuplée, plus jeune, anciennement industrialisée et urbanisée ;
- au sud-ouest de cet axe, la France moins peuplée, plus âgée, plus rurale et moins industrialisée.

¹ Le dernier recensement général de la population française remonte à 1999. Depuis 2004, le recensement est organisé par enquêtes annuelles tournantes sur un échantillon de la population, méthode qui remplace le recensement général auparavant pratiqué tous les huit ou neuf ans. Depuis 2008, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le recensement porte sur 8 % de la population ; pour celles de moins de 10 000 habitants, le recensement (exhaustif) est tournant selon un cycle de cinq années. Remarquons enfin que les résultats du recensement sont « millésimés » 2008 mais ont été calculés à partir d'informations collectées lors des enquêtes de recensement effectuées entre 2006 et 2010, l'INSEE retenant ensuite l'année médiane entre ces deux dates (2008) pour assurer l'égalité de traitement entre les communes.



Doc. 1 – La répartition de la population en France, INSEE 2005
(Géographie 1re L/ES/S, Nathan, Paris, 2007, p. 194)

2 – L'évolution de 1962 à 2007

Depuis 1962, les contrastes de peuplement ont augmenté ; la population se concentre de plus en plus dans les zones urbaines, le long des grands axes et des littoraux. Le recensement de 1982 confirme le renversement d'une tendance séculaire : l'espace rural, à l'exception du rural profond, regagne de la population ; beaucoup de campagnes sont redevenues attractives.

Les grandes aires urbaines, plus particulièrement les plus grandes métropoles, se renforcent ; leur dynamisme se propage aux communes rurales bien reliées à la ville.

L'évolution la plus récente montre un ensemble de régions à la croissance forte formant un U allant de la Bretagne à la Savoie et l'Alsace, comprenant l'ensemble des départements du Sud, y compris les départements les plus ruraux.

Par contre, le Nord-Est, et plus particulièrement la Champagne-Ardenne, les départements du Nord du Massif central, du sud et du sud-est du Bassin parisien sont en difficulté. L'Ile-de-France et les départements voisins ne connaissent qu'une croissance très modérée.

La carte de l'évolution régionale du nombre d'habitants selon le recensement de 2007 confirme ces évolutions récentes :

- accroissement important pour la région parisienne (Ile-de-France) et les régions périphériques, de l'Alsace à la Bretagne ;
- faible croissance des régions du Nord (Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Lorraine), il est vrai déjà fortement peuplées ;
- croissance très modérée, en fait inégale selon les départements, dans les régions de Basse-Normandie, du Centre et du Limousin ; ainsi, alors que la population de la région Centre s'accroît, celle du département de l'Indre montre une tendance à la baisse (232 799 habitants début 2010 contre 232 959 début 2009) ;
- recul ou faible croissance pour les régions correspondant à la « diagonale du vide » (Champagne-Ardenne, Bourgogne, Auvergne) auxquelles il faut ajouter la Corse ;
- forte croissance, enfin, dans les départements d'outre-mer à l'exception de la Guadeloupe.

3 – Des conséquences importantes

Les zones fortement peuplées connaissent un certain nombre de problèmes :

- l'inflation foncière ;
- un surcoût des équipements ;
- une saturation du réseau routier et des infrastructures de transport (chaque jour, le temps perdu dans les embouteillages par les actifs à Paris est égal au temps de travail des actifs d'une ville comme Lyon...).

La désertification est à l'origine d'une mort lente des régions :

- la faible population provoque une baisse de l'activité économique qui entraîne le départ des jeunes et renforce le vieillissement de la population ;
- les collectivités territoriales évitent de réaliser des équipements qui ne seraient pas rentables, ce qui accentue de fait le phénomène de désertification.

4 – Pourquoi de tels contrastes

Certains facteurs ont suffi pendant longtemps à expliquer les contrastes observés dans la répartition de la population :

- le milieu physique : un milieu répulsif peut-être facteur de faibles densités, comme les zones de montagne (Massif central, Pyrénées, Alpes, Jura, Corse), les sols pauvres (Landes, Sologne),

les régions enclavées (Massif central) ;

- le type d'agriculture : les zones de grandes cultures mécanisées sont faiblement peuplées (plateaux du Bassin parisien comme la Beauce) ; par contre, une agriculture intensive retient davantage les populations : la viticulture (Bordelais, par exemple), cultures maraîchères et fruitières (plaines du Rhône, par exemple).

- les régions industrielles connaissent de fortes densités (Ile-de-France, Nord de la France, Lorraine, Alsace, région Rhône-Alpes, par exemple).

Ces explications sont aujourd'hui insuffisantes pour expliquer les contrastes actuels.

5 – Le poids de la métropolisation

Les Français se concentrent de plus en plus dans les villes, en particulier dans les plus grandes ; les 141 plus grosses villes françaises rassemblent environ le quart de la population totale. Les 361 aires urbaines² regroupent ainsi 80 % de la population ; près de 50 % des Français habitent dans une aire urbaine de plus de 200 000 habitants, les dix premières en regroupant un tiers.

Paris reste toujours de loin la métropole la plus importante ; les grandes métropoles du Sud et de l'Ouest exercent une attraction très forte, plus particulièrement Montpellier, Toulouse, La Rochelle, Nantes et Rennes.

Les espaces périurbains regroupent 14 millions de personnes sur 10 % du territoire. Leur développement est le résultat de la croissance des villes et des contraintes qui l'accompagnent (coût élevé de l'immobilier dans les centres urbains), mais aussi du goût des Français pour la maison individuelle.

Trois facteurs essentiels expliquent la croissance des espaces urbains et périurbains :

- les campagnes offrent moins d'emplois et moins de services (scolarisation, culture, commerces...)

- les nouveaux axes de transport, les nouveaux moyens de communication renforcent la métropolisation et les espaces ruraux proches des villes ou bien reliés à celles-ci ;

- la prépondérance du tertiaire, activité urbaine par excellence, est un facteur de développement des villes, en particulier des plus grandes.

La forte croissance démographique des régions situées à la périphérie du territoire, de la Bretagne à la Savoie et l'Alsace, s'explique, d'une part, par leur dynamisme économique (de nombreux technopoles s'implantent de préférence dans ces régions), d'autre part, par l'héliotropisme (ou « effet Sud ») qui attire nombre d'habitants des autres régions au climat moins agréable.

6 – « Oser le désert » ?

En 1994, le géographe Jacques Lévy écrivait dans la revue *Sciences Humaines* un article sous ce titre provocateur pour ceux qui se désolent de la « désertification rurale ». Montrant que la campagne fantasmée par les citoyens est en fait un mythe face à la modernisation de cette activité, dénonçant les dangers d'une urbanisation de plus en plus incontrôlée, notamment sous la forme du déferlement pavillonnaire, il montre que le vide n'exclut pas l'identité, à condition de l'organiser et de le penser, comme le montrent des régions telles que l'Ecosse, la Castille ou même la Champagne. L'exemple des moyennes et hautes montagnes, réinsérées dans l'économie par le tourisme hivernal (et de plus en plus estival) ou par les parcs naturels montre que le départ des habitants traditionnels ou le changement des activités ne signifie pas forcément la mort d'un lieu.

2 Une aire urbaine est un ensemble de communes d'un seul tenant constitué par un pôle urbain offrant au moins 5000 emplois et par une couronne périurbaine composée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40 % de la population possédant une emploi travaille dans le reste de l'aire urbaine.

L'urbanisation et le tourisme nécessitent de disposer d'espaces peu denses et protégés, accessibles aux hommes, mais aussi libres des traces de l'agriculture moderne (bâtiments inesthétiques, bruit, pollution olfactive, vieux pneus, barbelés, ...) qui par ailleurs, délaisse aussi une grande partie du territoire pour se concentrer sur les parties les plus rentables. C'est donc de l'achèvement du passage de la civilisation rurale à la civilisation urbaine et de la question de l'aménagement des territoires dont il est question derrière ce titre provoquant.

L'originalité du territoire français tient plus aux contrastes de peuplement qu'aux densités moyennes. La France est un des pays de l'Union européenne qui présentent la répartition la plus inégale : les trois quarts de la population sont concentrés sur 20 % du territoire tandis que les espaces de faible peuplement (moins de 30 hab./km²) constituent les 4/5 de l'espace national. L'étalement urbain donne naissance à un nouveau type d'habitants, les SDP (sans domicile proche).

II - Les villes en France

80 % des Français vivent aujourd'hui dans 361 aires urbaines ; une aire urbaine est composée d'un ensemble de communes d'un seul tenant constitué par un pôle urbain offrant au moins 5 000 emplois et d'une couronne périurbaine composée de communes rurales ou d'unités urbaines dont au moins 40 % de la population possédant un emploi travaille dans le reste de l'aire urbaine. De 1999 à 2008, la population de ces aires urbaines s'est accrue de 2,65 millions d'habitants pour un accroissement total de 3,91 millions d'habitants dans le pays. Huit aires urbaines réalisent 52 % de la croissance démographique totale : Paris, Toulouse, Lyon, Montpellier, Nantes, Rennes, Marseille-Aix-en-Provence et Bordeaux. A l'inverse, les communes multipolarisées³ et les communes rurales ne regroupent que 16,13 millions d'habitants et n'ont représenté qu'un accroissement de 880 000 personnes.

Paris domine le réseau urbain français avec 11,1 millions d'habitants contre 1,68 million pour Lyon (2e agglomération française). La France manque de villes intermédiaires entre les deux grandes métropoles.

1 – Une urbanisation croissante

L'urbanisation est continue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En 1945, la population urbaine occupait 7 % du territoire et dépassait de peu la population rurale ; en 2008, les aires urbaines regroupent 80 % des Français sur 20 % du territoire.

Les villes s'étalent de plus en plus sur les espaces ruraux proches. On a ainsi observé, entre 1975 et 1982, une croissance plus rapide de la population des communes rurales que de celle des communes urbaines ; on a alors évoqué le début d'un retour vers les campagnes, d'une sorte de « contre-urbanisation » (la « rurbanisation »). En fait, les communes rurales qui gagnent des habitants sont, dans leur très grande majorité, situées dans la périphérie immédiate des villes : il était donc nécessaire de mesurer la population citadine à travers les aires urbaines.

La croissance des villes est surtout le fait des grandes villes depuis 1982. En effet, alors que les années 1970 ont été marquées par une très forte croissance des villes petites et moyennes, les 25 dernières années montrent que les villes de plus de 200 000 habitants sont les locomotives de la croissance urbaine.

Globalement, ce sont les banlieues qui se sont le plus accrues de 1975 à 1978. Cependant, les évolutions récentes montrent que le dynamisme des banlieues s'est ralenti alors que beaucoup de centres-villes rénovés et réhabilités regagnent des habitants et que les couronnes périurbaines connaissent un fort accroissement avec un solde migratoire largement positif.

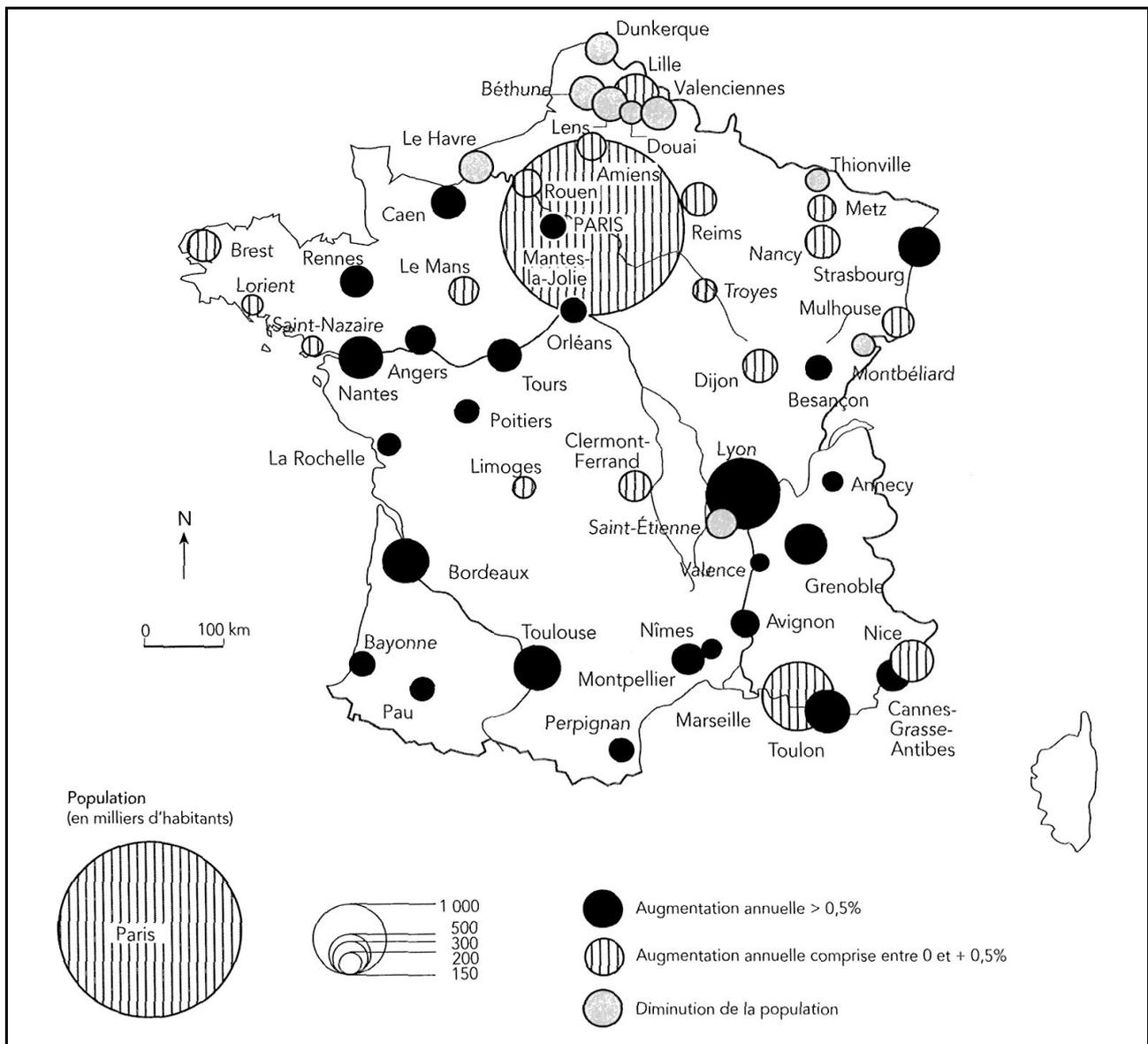
2 – Une urbanisation différenciée

L'évolution de la population des villes de plus de 150 000 habitants est très différenciée. Trois grands ensembles peuvent être distingués (*voir la carte*).

a - Une périphérie dynamique, de l'Alsace à la Basse-Normandie

La plupart des villes situées au sud d'une ligne Caen-Orléans-Genève enregistrent une forte

³ Communes rurales ou unités urbaines situées hors des aires urbaines dont au moins 40 % de la population résidente possédant un emploi travaille dans plusieurs aires urbaines et qui forment entre elles un espace d'un seul tenant (espace urbain).



L'évolution de la population des aires urbaines de plus de 150 000 habitants entre 1990 et 2008 en France métropolitaine

croissance, supérieure à 0,5 % par an. La carte montre en effet, un accroissement urbain important dans les villes situées dans un vaste arc de cercle s'étendant depuis l'Alsace et la Franche-Comté (Strasbourg, Besançon), passant par le sillon rhodanien (Lyon, Grenoble, Annecy, Valence, Avignon...) et le midi méditerranéen (de Cannes à Perpignan) et remontant ensuite par le Bassin aquitain (Toulouse, Bordeaux, Pau, Bayonne) jusqu'en Basse-Normandie (La Rochelle, Poitiers, Nantes, Angers, Rennes, Caen). Les créations d'emplois dans les technopoles et l'héliotropisme expliquent des taux de croissance supérieurs à 1 % par an en moyenne contre 0,37 % en moyenne pour la France métropolitaine. Montpellier, Toulouse, Rennes, Annecy, La Rochelle, Nantes et Poitiers, avec des taux d'accroissement nettement supérieurs à 1 % par an ont été les plus dynamiques.

Néanmoins, dans cet ensemble géographique, on observe un fort ralentissement de la croissance démographique des villes littorales de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'exception notable de Toulon, de l'ensemble Cannes-Grasse-Antibes, tandis que Marseille a recommencé à croître après un sensible recul entre 1982 et 1990.

Deux groupes de villes ont connu une croissance démographique plus lente dans cet ensemble

marqué par un fort dynamisme démographique :

- trois villes portuaires de l'Ouest (Brest, Lorient, Saint-Nazaire), pénalisées par la crise de la pêche et celle des chantiers navals, malgré la reprise des commandes aux chantiers Alstom-Atlantique de Saint-Nazaire ;
- un ensemble de villes constituant un arc de cercle autour du Massif central où les agglomérations sont pénalisées par la crise des industries traditionnelles (Saint-Etienne) ou par l'absence de diversification industrielle (Clermont-Ferrand, Limoges).

b – Une évolution démographie moins favorable au nord-est

Trois types de villes ont continué à perdre des habitants :

- les vieilles cités du charbon et de la sidérurgie (Béthune, Lens, Douai, Valenciennes, Thionville) ;
- les grands ports, notamment Le Havre et Dunkerque, touchées par la stagnation du trafic et le déclin des zones industrialo-portuaires ;
- Montbéliard qui subit depuis une quinzaine d'années les restructurations de la firme Peugeot.

Les autres villes, à l'exception de la métropole d'équilibre alsacienne, dynamisée par ses fonctions européennes, ont connu une croissance lente, en particulier les deux autres métropoles d'équilibre du nord-est, Lille et Nancy-Metz.

c – Paris et l'Ile-de-France

55 000 habitants ont quitté chaque année la région-capitale depuis 1990 mais la population de l'agglomération a pourtant continué à augmenter ; en effet, la croissance démographique est restée relativement dynamique avec un excédent des naissances de 0,8 % par an en moyenne contre 0,3 % en province.

Les problèmes urbains et le gigantisme de l'agglomération (120 des 238 communes de plus de 10 000 habitants appartiennent à la région-capitale) sont à l'origine des départs de plus en plus nombreux vers la province et, très secondairement, vers l'étranger.

3 – Des réseaux urbains

Les villes forment des réseaux urbains qui organisent le territoire. L'aire d'influence des villes dépend de leur taille et de leur niveau d'équipement. L'extension de ces aires d'influence permet de déterminer une hiérarchie urbaine et d'identifier des réseaux ou systèmes urbains.

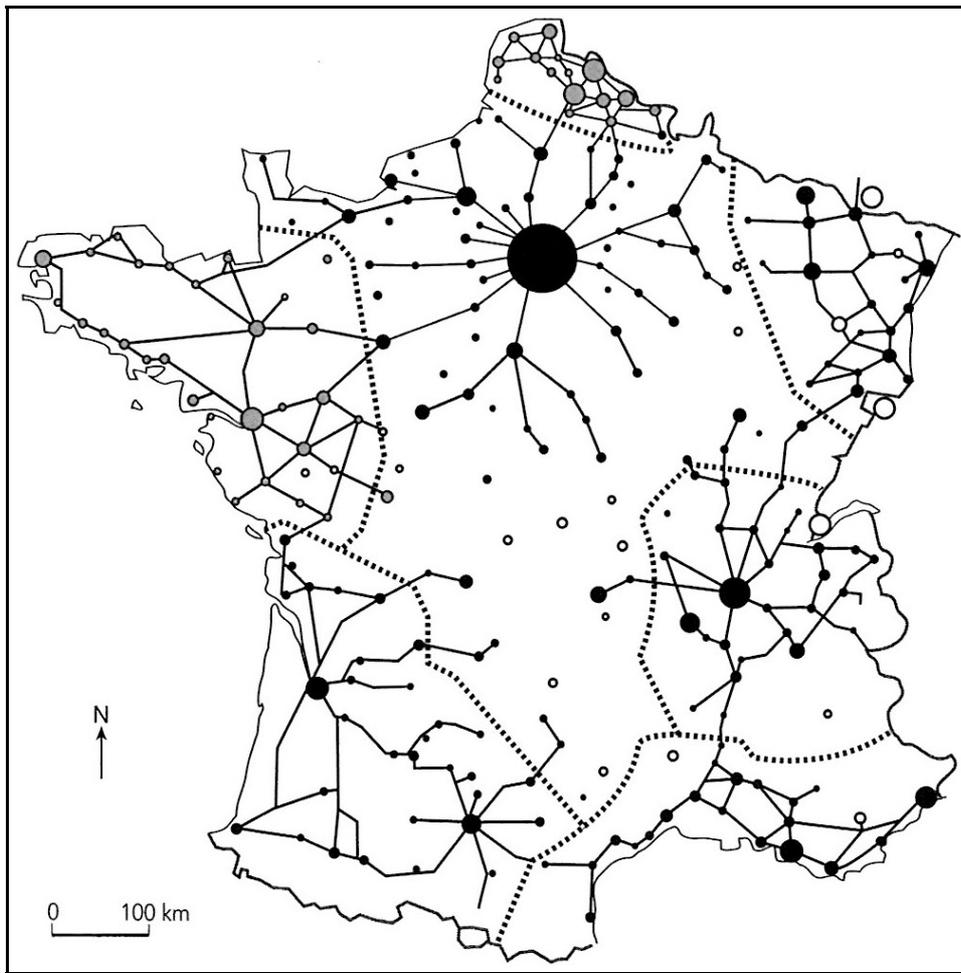
a – Paris domine les réseaux urbains français

L'influence de Paris s'inscrit à plusieurs échelles sur l'ensemble des villes du territoire métropolitain :

- l'aire d'influence directe de Paris s'inscrit de manière de plus en plus stable sur les villes situées dans un cercle de 70 km de rayon ;
- Amiens, Reims, Troyes, Orléans, Tours, Le Mans, Caen, Rouen constituent la principale couronne urbaine du Bassin parisien sur laquelle Paris exerce une domination très forte, en matière d'emplois notamment ;
- les autres villes métropolitaines dépendent de Paris à des degrés divers dans de nombreux domaines (politique, financier, économique, grands équipements) malgré les lois de régionalisation.

b – Les autres systèmes urbains en France métropolitaine

Abstraction faite du réseau urbain national dominé par Paris, sept autres systèmes urbains régionaux peuvent être identifiés en métropole :



Les régions et les systèmes urbains en France métropolitaine
 (d'après F. Damette et J. Scheibling, *La France. Permanences et mutations*, Paris, Hachette, 1995)

- le système urbain du Bassin parisien polarisé par Paris : toutes les grandes villes sont dominées par la capitale ; le TGV en diminuant les temps d'accès à la capitale, accroît l'extension de ce système, en particulier vers Rennes, Angers et Poitiers ;
- les deux systèmes du Nord (autour de Lille-Roubaix-Tourcoing) et de Rhône-Alpes (autour de Lyon) sont nettement moins polarisés ; le poids des deux pôles régionaux est nettement moins fort que celui de Paris ;
- le système bipolaire du grand Sud-Ouest est dominé par deux villes de poids et d'influence comparable, Toulouse et Bordeaux ;
- les réseaux multipolaires de l'Ouest (Nantes-Angers-Rennes-Brest) et de l'Est (Metz-Nancy-Strasbourg-Mulhouse) sont souvent qualifiés « d'articulés » car aucune ville n'est dominante ;
- le réseau urbain linéaire des villes de la Méditerranée, de Perpignan à Nice est constitué par deux alignements de villes (Avignon-Nice et Avignon-Perpignan) qui se tournent le dos plutôt qu'ils ne se complètent.

Enfin, le coeur géographique du territoire français, de la Lorraine au Massif central, peu peuplé et peu urbanisé, n'est organisé par aucun réseau urbain.

4 – Une crise de la ville en France ?

a – La question de la qualité de vie

La métropolisation (concentration des fonctions et des habitants dans les villes, notamment les plus grandes) accentue le rôle des grandes villes et de leur centre. Le poids démographique des agglomérations s'accroît ; comme on l'a dit précédemment leurs limites s'étendent et leur densité

diminue. Les habitants de ces pavillons n'ont d'autre moyen de transport que la voiture individuelle. L'agglomération doit donc assurer le transport de personnes de plus en plus nombreuses, sur des distances de plus en plus grandes, vers un centre de plus en plus attractif, par des moyens de plus en plus coûteux en argent et en espace. Des problèmes apparaissent : embouteillages réguliers, perte de temps..

Quand on améliore l'infrastructure routière, les particuliers, qui constatent que la circulation devient plus facile, sont davantage enclins à prendre leur voiture... et les embouteillages reprennent de plus belle ! Comme le coût global des transports collectifs est à terme plus faible, on préfère décourager l'usage de la voiture individuelle (parkings périphériques, parcmètres, piétonnisation) et promouvoir les transports collectifs (bus, métro à Paris, Lille, Lyon et Toulouse, tramway à Nantes, Strasbourg, Grenoble, Orléans, ...). Mais les Français sont très attachés aux transports individuels, et les centres deviennent de plus en plus difficiles d'accès.

La qualité de la vie en ville devient un souci. La lutte contre la dégradation des sites et surtout contre la pollution mobilisent les habitants (voir l'importance du vote « vert » dans les grandes villes, notamment à Paris). Ce n'est pas que les problèmes s'aggravent : c'est plutôt qu'on y est de plus en plus sensible. Ces facteurs de stress, ces surcoûts rendent les grandes villes moins attractives, et laissent croire à une crise de la ville, qui joue désormais difficilement son rôle de « lien » social.

b - Le risque de l'exclusion

Un nouveau clivage, très marqué, est apparu depuis le début des années 1980 : celui qui fragmente les territoires urbains et qui met à part les quartiers en difficulté du reste des agglomérations. Pour les désigner, il existe une multitude d'expressions, tantôt neutres, tantôt à charge idéologique : quartiers défavorisés, quartiers déshérités, quartiers sensibles, quartiers de non-droit, ghettos, ... Depuis les premières émeutes de l'été 1981 aux Mainguettes, dans la banlieue lyonnaise, jusqu'en juillet 2010 (émeutes de Grenoble), les violences urbaines font régulièrement la une des médias... Alors quelle est l'ampleur et quelles sont les caractéristiques de ce phénomène ?

Plusieurs millions de personnes concernées

Il n'existe aucune définition précise de ces quartiers. Le nombre de ceux considérés comme en difficulté a beaucoup varié en fonction des événements et des fluctuations politiques.

Ce qui est sûr, en tous cas, c'est qu'il a eu tendance à augmenter. Au début des années 1980, lorsqu'une politique d'aide a été mise en place, leur nombre était de 22. En 1984, pour la préparation du IXe Plan, 120 ont été inscrits dans les contrats de Plan discutés entre l'État et les régions, nombre qui a été étendu ultérieurement à 148. En 1990, pour le Xe Plan, on en a considéré 546. En 1994, leur nombre a été porté à 1 200, mais 470 d'entre eux ont été par la suite considérés comme vraiment prioritaires. En 1996, à l'occasion du pacte de relance pour la ville, 716 zones urbaines sensibles ont été retenues.

Dans ces conditions, il est difficile d'être précis. Ce qui est sûr, c'est qu'il en existe *plusieurs centaines* dans les villes de la France métropolitaine, principalement dans les grandes villes mais aussi dans certaines villes moyennes. Il a été estimé en 1996 qu'ils représentaient 4,7 millions de personnes au total.

Des populations défavorisées et vulnérables

Pour autant, leurs caractéristiques sont assez bien connues parce qu'elles ont fait l'objet d'investigations statistiques et d'enquêtes sociologiques. Si on retient, à titre d'approche, les quartiers ayant bénéficié d'une convention au début des années 1990, leur caractère défavorisé est manifeste. Il apparaît au travers d'une série de critères.

Ce sont bien sûr des *quartiers populaires* dans lesquels ouvriers et employés sont nettement surreprésentés. À Lille sud, par exemple, les ouvriers forment 44 % des actifs. Dans les quartiers liés au développement de l'industrie automobile en aval de Paris (Chanteloup-les-Vignes, les

Mureaux, Mantes-la-Jolie), les ouvriers constituent de 45 à 60 % des actifs, soit beaucoup plus que dans l'ensemble de la France.

Le niveau de formation est faible ou plutôt faible. Les 3/10 des adultes n'ont aucun diplôme et près de la moitié ont simplement un certificat d'études, un certificat d'aptitude professionnelle ou le brevet des collèges. Chez les jeunes, faute d'un soutien à la maison, l'échec scolaire est fréquent.

Le *chômage* est particulièrement important puisqu'il touche à peu près le quart de la population de ces quartiers, soit une proportion double de la moyenne. Dans certains cas, c'est même beaucoup plus : 27 % à Lille Sud, 31 % à Lens et 36 % à Liévin pour les hommes en 1993-1994 tandis que la proportion est encore plus forte pour les femmes. Ces taux de chômage élevés sont dus à l'insuffisance de la formation mais il est probable qu'il existe aussi d'autres facteurs aggravants, notamment l'effet de la nationalité, qui défavorise certains groupes nationaux comme les Maghrébins, et l'effet du lieu de résidence, qui défavorise les demandeurs d'emploi des quartiers stigmatisés. Les jeunes éprouvent des difficultés particulières à entrer sur le marché du travail faute de qualification et d'expérience ; leur taux de chômage, souvent supérieur à 30 %, est particulièrement élevé. Signalons enfin qu'il existe une forte proportion d'emplois précaires ou à temps partiel pour les hommes (1 sur 7) et plus encore pour les femmes (près de 1 sur 3).

Les étrangers sont nombreux dans ces quartiers en difficulté : 21 % en moyenne, soit une proportion trois fois supérieure à la moyenne nationale. Parmi eux, on trouve surtout les étrangers qui sont les moins qualifiés et, par conséquent, les plus vulnérables sur le marché de l'emploi, en particulier les Algériens, Marocains, Sénégalais et Maliens. La proportion des étrangers est parfois beaucoup plus élevée encore : dans la région Ile-de-France, il n'est pas rare qu'elle atteigne 40 % dans certains îlots. Cette concentration est liée aux faibles ressources dont ces étrangers disposent pour se loger, à leur situation d'immigrés originaires de pays pauvres et aux modalités d'attribution des logements sociaux. Pour autant, le terme de « ghetto », qui est parfois employé dans la presse, est pour le moins excessif car, même là où les étrangers sont très nombreux, les Français forment plus de la moitié de la population. La situation des quartiers défavorisés des villes françaises n'est aucunement comparable à celle des ghettos ethniques des États-Unis ou des *townships* d'Afrique du Sud.

L'habitat est composé essentiellement d'immeubles collectifs. Dans près des 3/5 des cas, il s'agit de HLM : c'est une proportion près de quatre fois plus élevée que dans l'ensemble de la France. Les immeubles ne sont pas toujours anciens mais ils ont souvent mal vieilli. Les logements ne sont pas spécialement petits et inconfortables mais le nombre d'occupants est souvent élevé car il y a une assez forte proportion de familles nombreuses. Environ 15 % des logements sont considérés comme surpeuplés.

Le revenu des ménages est faible en moyenne. Pour 10 % des habitants, les allocations et aides reçues au titre de la famille, du chômage ou du logement représentaient 60 % du revenu, c'est-à-dire la plus grande partie des ressources disponibles.

Pour indispensables que soient les indicateurs sociaux et économiques, ils ne suffisent pas à décrire tous les aspects de la situation. Parmi les autres caractéristiques, signalons l'absence fréquente d'emplois dans le quartier ou à son voisinage, l'insuffisance des équipements commerciaux et la place réduite des services publics à l'exception des écoles maternelles et primaires. Dans de très nombreux cas, il n'y a pas de bureau de poste, d'antenne HLM, d'antenne de l'Agence nationale pour l'emploi ou de service de police...

Le cumul des handicaps conduit de nombreux jeunes à pratiquer des actes délictueux. Les vols sont communs. La dégradation des biens, des véhicules en particulier, est chose banale. Le trafic de drogue est devenu courant. Quant aux violences, elles sont fréquentes, notamment vis-à-vis de ce qui représente la société de consommation ou l'ordre établi, ainsi que des personnes les plus faibles, spécialement des jeunes filles. *L'insécurité* est devenue une des plaies de ces quartiers, y compris dans les écoles et les moyens de transport collectifs.

Des quartiers assez diversifiés

Les quartiers en difficulté sont souvent associés aux « grands ensembles » édifiés dans les années

fastes de l'après-guerre car c'est là que se manifestent les violences urbaines. Cette association est cependant simplificatrice. Les quartiers en difficulté ont des aspects variés, de même qu'il existe aussi une certaine variété dans les caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des populations défavorisées. On peut en distinguer quatre types :

- *les quartiers anciens dégradés* datant du XIXe siècle ou du début du XXe siècle sont localisés soit à la périphérie des centres-villes (comme la Goutte d'Or à Paris et Belsunce à Marseille), soit dans les banlieues (comme Clichy, Saint-Denis et Aubervilliers dans la banlieue nord de Paris). Leur dégradation a commencé dans l'entre-deux-guerres ou dans l'après-guerre mais elle s'est intensifiée depuis 1974. L'artisanat et l'industrie ont disparu et des friches industrielles se sont formées, dévalorisant le paysage urbain. La composition sociale qui était relativement mélangée naguère a été modifiée ; les classes moyennes sont parties et elles ont été remplacées par des populations à faibles revenus, en partie étrangères. Les propriétaires n'investissent plus et l'habitat, qui est en général de qualité médiocre, tend à se dégrader ;

- *les cités bâties pour le personnel des compagnies minières ou industrielles* datent souvent du début du XXe siècle. Elles sont nombreuses dans le Nord-Pas-de-Calais, la Lorraine et tous les anciens bassins miniers. Elles abritent des populations très défavorisées, peu qualifiées, durement frappées par le chômage mais avec une proportion relativement faible d'étrangers en général ;

- *les anciennes cités-jardins* de l'entre-deux-guerres connaissent aussi un processus de dégradation. La plupart sont dans l'agglomération parisienne (Le Plessis-Robinson, Suresnes, Aulnay-sous-Bois). L'habitat s'est peu à peu dégradé. Les populations initiales ont été remplacées par des familles en difficulté. Les indicateurs de pauvreté ou de précarité sont cependant moins nets que dans les grands ensembles ou les quartiers anciens dégradés ;

- *les grands ensembles* enfin, édifiés dans les années 50 et 60 au moment où les villes connaissaient de forts taux de croissance, constituent plus que d'autres les quartiers en difficulté. Ils en forment à la fois le plus grand nombre (plusieurs centaines) et ils en sont les plus importants pour l'effectif de la population car certains ont plus de 25 000 habitants. Ceux de l'agglomération parisienne comptent parmi les plus connus (Le Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, Les Bosquets à Clichy-sous-Bois-Montfermeil, La Grande-Borne à Grigny) mais on en trouve dans toutes les grandes villes françaises, voire dans les villes moyennes.

Leur physionomie est en vérité assez diverse. Beaucoup sont mal reliés au reste du tissu urbain mais pas tous. Certains ont été construits à la hâte, avec des matériaux médiocres, mais pas tous. Certains ont abrité dès le départ des populations ayant des difficultés d'insertion mais, pour d'autres, c'est peu à peu qu'il y a eu arrivée de familles en situation de précarité. Tous aujourd'hui concentrent des populations défavorisées avec une fraction importante de chômeurs et d'étrangers issus des pays pauvres, notamment dans les logements sociaux qui forment une large partie du parc immobilier. L'équipement commercial est souvent très réduit et les services publics manquent fréquemment.

Les quartiers périphériques de grands ensembles proposent des loyers assez bas ainsi que des logements sociaux. Les populations défavorisées (immigrés, chômeurs, familles monoparentales, petits salaires...) n'ont d'autre choix que d'y résider. Loin d'un centre-ville difficilement accessible, n'ayant pas toujours les moyens d'avoir une voiture, ils restent enfermés dans leur quartier et sont exclus de la ville (phénomène de ghetto). Pour échapper aux logements surpeuplés, les jeunes se retrouvent dans les cages d'escalier ou les « espaces verts », qui ressemblent fort à des terrains vagues. Les commerces se désintéressent de ces espaces; les immeubles se dégradent, la sécurité est mal assurée (la police hésite parfois à intervenir) ; la drogue, la violence y répondent à la misère. Les établissements scolaires y sont « difficiles » ; le taux d'échec y est important.

Les premières émeutes dans ces quartiers ont apparues à l'été 1981 (banlieue lyonnaise) et depuis une « politique de la ville » a tenté de résoudre ces problèmes, avec deux axes selon les gouvernements. Pour les gouvernement de gauche, des subventions aux municipalités et aux associations afin de rénover les quartiers (notamment en détruisant les tours et les barres les plus vétustes ou les plu symptomatiques du malaise local) et de restaurer le « lien social ». Pour les gouvernements de droite, avec un politique de « zones franches » pour y attirer des entreprises. Les

émeutes de novembre 2005 et celles de juillet 2010 ont montré la fragilité de toutes ces mesures dans un contexte de chômage massif pour les populations de ces quartiers, notamment pour les jeunes ...

Ainsi, comme tous les grands pays développés, la France est devenue un pays de citadins où les plus grandes villes, principales productrices de richesses, attirent de plus en plus et s'étalent sur les espaces ruraux proches. Le poids de Paris dans le système urbain français est parfois perçu comme un inconvénient. Cependant, il n'est pas certain que la place de la France en Europe et dans le monde serait la même avec une capitale de 3 à 4 millions d'habitants et 3 à 5 capitales régionales de 2 millions d'habitants.